



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 59 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Tamar Tchitanava (Géorgie)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session la question intitulée :

« Activités opérationnelles de développement :

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
- b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
- c) Coopération Sud-Sud pour le développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 9^e, 10^e et 11^e séances, les 17 et 18 octobre 2007. Ses délibérations sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/62/SR.9 à 11). On se référera aussi au débat général tenu par la Commission à ses 2^e à 6^e séances, du 8 au 10 octobre (voir A/C.2/62/SR.2 à 6). Des décisions ont été prises sur la question aux 14^e et 29^e séances, le 26 octobre et le 28 novembre (voir A/C.2/62/SR.14 et 29). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de cette question par la Commission dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en quatre parties, sous la cote A/62/424 et A/62/424/Add.1 à 3.



Point 59

Activités opérationnelles de développement

Note du Secrétariat sur les amendements proposés au Statut du Programme alimentaire mondial (A/C.2/62/L.6)

Lettre datée du 10 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/62/486)

Point 59 a)

Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Note du Secrétaire général sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/62/188)

Lettre datée du 19 juin 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/62/211)

Point 59 b)

Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/73-E/2007/52)

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/74-E/2007/54)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : conclusions et recommandations (A/62/253)

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/326)

Lettre datée du 19 juin 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/62/211)

Point 59 c)

Coopération Sud-Sud pour le développement

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (A/62/39)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/62/295)

Lettre datée du 30 mai 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/62/155)

Lettre datée du 19 juin 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/62/211)

Lettre datée du 1^{er} novembre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.2/62/10)

4. À la 9^e séance, le 17 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme au nom du Vice-Secrétaire général [au titre du point subsidiaire b)], par la Directrice exécutive par intérim du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme [au titre du point subsidiaire a)] et par le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement [au titre du point subsidiaire c)] (voir A/C.2/62/SR.9).

II. Examen des amendements proposés au Statut du Programme alimentaire mondial figurant dans le document A/C.2/62/L.6

5. À la 14^e séance, le 26 octobre, le Secrétaire a appelé l'attention de la Commission sur une note du Secrétariat relative aux amendements proposés au Statut du Programme alimentaire mondial figurant dans le document A/C.2/62/L.6, que le Conseil économique et social a approuvés dans sa décision 2007/220 en date du 12 juillet 2007¹ (voir A/C.2/62/SR.14).

6. À sa 29^e séance, le 28 novembre, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les amendements au Statut du Programme alimentaire mondial figurant dans la décision 2007/220 du Conseil économique et social (voir par. 7).

¹ E/2007/INF/2/Add.1.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Amendements au Statut du Programme alimentaire mondial

L'Assemblée générale décide d'approuver les amendements au Statut du Programme alimentaire mondial figurant dans la décision 2007/220 du Conseil économique et social en date du 12 juillet 2007.
